

# Professeur d'enseignement artistique, options musique, danse, direction d'école (CA)

RNCP4448 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                   |
| Code(s) NSF             | 333t                       |
| Code(s) ROME            | L1202, L1201, K2106        |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 05/03/2011                 |

## Certificateur(s)

Ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culturecommunication.gouv.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Les professeurs d'enseignement artistique sont chargés de l'enseignement et de l'encadrement des pratiques musicales et chorégraphiques. Ils assurent l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique autonome. Ils peuvent être chargés de la formation pré-professionnelle des élèves musiciens et danseurs musiciens. Pour la musique, leurs activités peuvent porter sur instruments, direction des ensembles instrumentaux aux fonctions de professeur, chant, accompagnateur, professeur accompagnateur, formation musicale, écriture, culture musicale, musique électroacoustique, coordonnateur des musiques actuelles amplifiées, jazz, musique traditionnelle, musique ancienne, chargé des ensembles vocaux, direction des ensembles instrumentaux. Dans le cadre de la danse, ils peuvent exercer leurs activités dans 3 disciplines : danse classique, danse contemporaine, danse jazz.

Ils assurent la direction pédagogique et administrative des écoles de musique, danse et art dramatique non agréées ou agréées par l'Etat.

En MUSIQUE, il a pour activité de :

- 1- Concevoir et réaliser un enseignement musical pour des élèves de tout profil et âge, du niveau débutant jusqu'au cycle d'orientation professionnelle, conduire l'apprentissage des éléments techniques et musicaux nécessaires à l'expression artistique et à la compréhension des différents langages,
2. Pratiquer une pédagogie différenciée
3. Développer l'autonomie de l'élève
- 4; Pratiquer une pédagogie de groupe
5. Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet de l'établissement

En DANSE, il a pour activité de :

1. Animer et conduire de séances de pratiques corporelles chorégraphiques, adaptées à des élèves de différents niveaux, profils et âges
2. Développer une réflexion pédagogique
3. Enseigner dans le cadre spécifique d'un projet pédagogique d'établissement
4. Evaluer
5. Travailler en équipe
6. Encadrer des activités pédagogiques

En tant que CHARGE DE DIRECTION, il a pour activité de :

1. Conduire des projets artistiques et pédagogiques
2. Conduire la gestion administrative et financière
3. Organiser la formation continue des enseignants
4. Concevoir des dispositifs d'enseignement et mettre en oeuvre un projet d'établissement
5. Elaborer la programmation artistique, les actions de diffusion, d'animation et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation
6. Développer des partenariats
7. Contribuer à la mise en réseau des établissements, à l'échelon local, départemental ou régional.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées En MUSIQUE,

1. maîtriser une ou plusieurs expressions musicales au niveau professionnel, comprendre le sens d'une oeuvre et construire un cours en exploitant et valorisant les aspects essentiels, exécuter, suggérer, nommer des éléments techniques et artistiques, élargir sa culture par des activités de recherche dans sa pratique, d'autres pratiques musicales et plus largement artistiques
2. mettre en relation et confronter les différentes esthétiques, adapter son enseignement au niveau d'apprentissage des élèves, transmettre les éléments fondateurs du patrimoine traditionnel et contemporain
3. valoriser les propositions des élèves, inciter les élèves à trouver leur propre réponse aux observations de l'enseignant, et développer la faculté à trouver son propre mode d'expression (improvisation, esthétique, répertoire), développer chez l'élève un regard et une analyse critique sur les oeuvres
4. conduire un travail de pratique artistique collective, préserver la motivation du groupe et de chaque élève, développer chez les élèves la faculté d'écoute, rechercher un répertoire adapté au groupe
5. concevoir le projet d'établissement en relation avec son contexte, participer à l'élaboration, la rédaction et l'évaluation du projet pédagogique en relation avec les autres enseignants de l'établissement, participer à la mise en oeuvre du cursus d'études et du projet d'établissement en cohérence avec le règlement des études, échanger et collaborer avec les partenaires extérieurs à l'établissement, participer aux activités d'animation s'inscrivant dans la vie culturelle locale, participer aux opérations de sensibilisation, encadrement des pratiques amateurs.

En DANSE,

1. accueillir et animer un groupe d'élèves et être attentif à chaque élève de ce groupe, observer, analyser et évaluer les besoins du groupe et de chaque élève, adapter l'action pédagogique en fonction des situations et des conduites à risque corporel, et plus généralement du comportement des élèves, donner les moyens à l'élève d'intégrer les qualités du mouvement dansé et d'accéder à la dimension artistique, opérer des choix musicaux, échanger et dialoguer avec un accompagnateur, savoir utiliser des supports musicaux, mettre en oeuvre des situations pédagogiques diverses qui permettent à l'élève de développer sa propre interprétation artistique et sa personnalité, conduire un travail d'atelier (improvisation, composition, répertoire), mettre en relation les différents champs artistiques, relier la pratique à la connaissance du patrimoine chorégraphique et plus largement avec la culture, prendre en compte la spécificité de l'espace de pratique.
2. construire une estimation raisonnée de l'avancée des acquisitions des élèves, poser un regard critique à l'égard de son projet personnel d'enseignement artistique
3. inscrire le projet de classe au sein du projet d'établissement
4. évaluer les apprentissages et la progression des élèves, participer à l'évaluation du cursus d'études
5. participer partager et être force de proposition au sein d'une équipe, en vue de la mise en place d'actions pédagogiques et artistiques, rencontrer les partenaires extérieurs à l'établissement
6. communiquer et être en relation avec les parents d'élèves, participer à la constitution du règlement intérieur et du règlement des études chorégraphiques d'élèves.

CHARGE DE DIRECTION,

1. maîtriser une ou plusieurs expressions artistiques (musique, danse ou théâtre) au niveau professionnel, être ouvert aux traditions comme à l'innovation et aux différentes esthétiques, s'informer de l'évolution des pratiques artistiques et des répertoires, s'adapter aux changements et aux réformes
2. recruter et gérer le personnel administratif et enseignant, appréhender le mode de fonctionnement et de financement d'un établissement d'enseignement artistique, analyser une situation financière, se servir des outils informatiques adaptés, gérer et prévenir les conflits, déléguer et impulser le travail en équipe
3. repérer les points forts et les faiblesses d'une équipe et de chacun de ses membres, mettre en place des modalités d'évaluation, susciter la réflexion et les innovations

5. promouvoir la pédagogie de groupe, dresser un diagnostic de l'existant et élaborer des propositions prospectives, proposer un projet et mettre en oeuvre la concertation autour de cette proposition, proposer un plan d'actions et de diffusion pouvant s'ouvrir aux différentes esthétiques et à une dimension transversale
6. développer des collaborations et des stratégies communes avec d'autres structures et équipements culturels et avec les structures d'enseignement voisines selon l'aire de rayonnement de l'établissement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires de ce titre interviennent principalement dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé : conservatoires nationaux de région , écoles nationales, écoles municipales agréées. Ils peuvent également exercer leurs fonctions au sein des écoles municipales, écoles associatives, écoles privées

Dans le champ du spectacle vivant, il peut exercer son activité dans tout lieu de production ou de diffusion tels que :

- Théâtres Lyriques
- Orchestres permanents
- Scènes de Musiques Actuelles
- Scènes Nationales
- Scènes Conventionnées
- Secteurs audiovisuel (radio, télévision, cinéma).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Fonctionnaires territoriaux (cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                            |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très faible (1/5)                                                                                          |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi                                    |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 650 €                                                                                                    |
| Diplôme le plus fréquent            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi) |
| Familles professionnelles (FAP)     | U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)                                  |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 51 725                                                                                                     |
| Jugés difficiles à recruter         | 6 %                                                                                                        |
| Emplois saisonniers                 | 29 %                                                                                                       |
| Familles professionnelles (FAP)     | U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)<br>W0X80 — Professeurs des écoles                            |

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Pour la spécialité professeur de musique : - le directeur de la musique et de la danse ou son représentant ;

- le directeur du conservatoire national supérieur de musique ou son représentant ;
- un directeur de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique ;
- deux professeurs certifiés et/ou intégrés au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, appartenant aux disciplines de départements différents, l'un d'eux pouvant être remplacé par un professeur ou un assistant de conservatoire national supérieur de musique.

Pour la spécialité danse au conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon :

- le directeur du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon ou son représentant, président ;
- le responsable de la formation diplômante au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ;
- un inspecteur de la création et des enseignements artistiques de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ou une personnalité qualifiée désignés par le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ;
- un directeur ou directeur adjoint de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique, de danse et d'art dramatique, titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- deux personnalités qualifiées dans l'option du candidat, dont l'une au moins est titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ;
- une personnalité qualifiée dans le domaine de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Pour la spécialité danse au Centre national de la danse :

- un directeur ou un directeur adjoint de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique, danse et art dramatique, titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- trois personnalités issues du monde chorégraphique, dont l'une au moins est un professeur titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse dans la discipline considérée.

Les membres du jury sont nommés par le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

#### COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ou son représentant, président ; - le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ou son représentant, président ;
- un directeur de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique, danse et art dramatique ou un directeur adjoint de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique, danse et art dramatique titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- trois personnalités au moins, issues du monde musical, chorégraphique ou théâtral : dont l'une au moins est une spécialiste de la discipline concernée, pour l'examen des professeurs de musique et de danse et dont l'une au moins est un professeur chargé de la direction d'une école territoriale de musique, danse et art dramatique, pour l'examen des professeurs chargés de direction.

Des examinateurs spécialisés peuvent être désignés par le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles pour participer avec les membres du jury à l'évaluation des épreuves.

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2011

---

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP2240

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.culture.gouv.fr>

<http://mediatheque.cite->

[musique.fr/masc/?INSTANCE=CITEMUSIQUE&URL=/mediacomposite/cim/fp\\_met\\_02\\_ens\\_deca.htm](http://musique.fr/masc/?INSTANCE=CITEMUSIQUE&URL=/mediacomposite/cim/fp_met_02_ens_deca.htm)

## Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4448/>